

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

JEUDI 23 AVRIL 2020

Convocation :
18 avril 2020

Date d'affichage :
27 avril 2020

Présents : Christophe DECHERF, Sandrine DHAUSSY, Sébastien DEMANEZ, Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Julien VIARD, Sandrine VINCENT

Absents ayants donné procuration :

- Gwladys LEBLANC a donné procuration à Julien VIARD,
- Véronique NICQ a donné procuration à Sandrine VINCENT

Absent excusé : Sylvain JOURDAIN

Secrétaire de séance : Sandrine VINCENT

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes. Le Conseil a donné son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1. DELIBERATION : Création d'un poste en C.D.D pour accroissement temporaire d'activité

Le contrat Parcours Emploi Compétence de Monsieur Jean-Marie HANNECART arrive à terme le 30 avril 2020. Malgré les demandes répétées du maire, ce contrat ne pourra pas être renouvelé. Dès lors, pour assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, il y a lieu de soumettre au conseil municipal une proposition de création de poste en **Contrat à Durée Déterminée**, dans le cadre des dispositions de l'article 3-1-1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, visant les besoins liés l'accroissement temporaire d'activité.

Le maire donne lecture de la délibération qu'il propose au conseil d'adopter.

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 4 mai 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C1 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 4 mai 2020 au 3 mai 2021 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle d'un an sur le même type de poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré par 8 voix pour et 1 voix contre (Sébastien DEMANEZ), le conseil municipal adopte cette proposition.

2. DELIBERATION : création d'un poste en contrat Parcours Emploi Compétence :

Madame Barbara BERLEMONT quittera son poste d'adjointe administrative à Lez-Fontaine avec effet au 15 juin 2020.

Le maire présente à l'intéressée en son nom propre et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal ses sincères félicitations et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles attributions.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Le maire propose à l'assemblée la création d'un poste en PEC, pour exercer les fonctions d'agent administratif à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 4 mai 2020.

L'Etat prendra en charge une partie de la rémunération correspondant au SMIC ainsi que les charges patronales de sécurité sociale, à concurrence de 55%. Les crédits correspondants à la fraction demeurant à la charge de la commune seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, cette proposition est acceptée.

3. Masques

Par mail du 20 avril 2020, les services de la Communauté de Communes souhaitent recueillir les demandes sur la question des masques.

1°) masques chirurgicaux à destination des professionnels de santé.

La 3CA a passé commande de 8000 masques. Compte-tenu de la demande globale, elle ne pourra en recevoir dans un premier temps que 1500 et demande aux communes de faire connaître les besoins des professionnels de santé de la commune.

La commune n'est pas concernée, puisqu'elle n'héberge aucun cabinet professionnel.

2°) masques réutilisables

La Région passe commande de 6 millions de masques réutilisables afin de doter gratuitement un masque par habitant. Le maire a fait connaître immédiatement son accord pour recevoir et distribuer les masques destinés à la commune.

En parallèle de cette initiative, la 3CA envisage de mettre en place une commande groupée avec ses communes volontaires pour des masques réutilisables conformes aux normes en vigueur.

Elle sollicite la commune afin de savoir si Lez-Fontaine souhaite participer à une commande groupée. Dans l'affirmative, il conviendra de communiquer les quantités souhaitées, sachant que :

- le prix d'un masque se situerait entre 2€ et 4€, à la charge de la commune demandeuse,
- les délais de livraison ne sont pas connus,

Après échange, il est décidé de demander à participer à la commande groupée pour doter la commune de 250 masques.

Convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la création d'un groupement de commandes, afin d'organiser les acquisitions de fournitures administratives et scolaires, les fournitures d'entretien, les fournitures de petit équipement, les fournitures de voirie et les vêtements de travail, peut être un bon moyen de maîtriser les dépenses de la commune.

Il indique également que, dans cette perspective, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, lors de sa réunion du 8 février 2012, a approuvé la création d'un groupement de commandes :

- qui regroupe la Communauté de Communes, le CIAS du Cœur de l'Avesnois, les communes membres et les CCAS du territoire de la Communauté de Communes qui le désirent ;
- qui a pour objet d'organiser les acquisitions suivantes : fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, fourniture de voirie, vêtements de travail;
- dont la coordination est assurée par la Communauté de Communes.

Il propose au Conseil Municipal d'intégrer ce groupement de commandes, selon les modalités prévues dans la convention constitutive jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dont la convention constitutive est jointe à la présente délibération ;

MANDATE Monsieur le Maire pour accomplir toutes les procédures relatives à cette création ;

DESIGNE Monsieur Christophe DECHERF, membre titulaire du comité de pilotage du groupement

Monsieur Philippe HANOT, membre suppléant du comité de pilotage du groupement

DESIGNE Monsieur Christophe DECHERF, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant titulaire de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement,

Monsieur Philippe HANOT, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant suppléant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement.

4. Questions diverses :

Philippe HANOT informe l'assemblée qu'il a reçu un **appel téléphonique du commercial de l'entreprise Jy'net Services**. Ce-dernier propose de vendre du gel hydro alcoolique :

-soit sous forme de station distributrice avec bonbonne de 20 litres à installer à l'entrée des lieux stratégiques (école, mairie,...). Le prix est de 96 € HT pour une station et de 176 € HT par bonbonne,

- soit par cartons de 12 flacons de 500 ml au prix de 6,15 € HT le flacon.

Le conseil donne son accord unanime pour l'achat d'un carton de 12 flacons sous condition de livraison rapide.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 47

Le Maire Sandrine DHAUSSY Sébastien DEMANEZ Philippe HANOT Jérôme HONORE
Christophe DECHERF

Julien VIARD Sandrine VINCENT